

## RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DU COMITÉ DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

### RÉSOLUTIONS

#### 2098 (LXIII). Programmation et coordination dans le cadre du système des Nations Unies

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-septième session <sup>90</sup> et les recommandations des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination <sup>91</sup> relatives à la coordination dans le cadre du système des Nations Unies,

*Notant avec satisfaction* que le Comité du programme et de la coordination a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, ainsi que les rapports d'évaluation sur certains secteurs de programme,

*Prenant acte* de la recommandation des réunions communes concernant l'adoption d'une approche secteur par secteur en ce qui concerne la coordination, comme il est envisagé dans le mandat du Comité du programme et de la coordination <sup>92</sup>,

*Convaincu* qu'il est souhaitable d'harmoniser encore plus les budgets-programmes et les plans à moyen terme dans le cadre du système des Nations Unies,

#### I

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination <sup>93</sup> et les recommande à l'attention des organes et institutions concernés du système des Nations Unies, et recommande à l'Assemblée générale de donner suite aux conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination lorsqu'elle adoptera le budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, en tenant compte de la discussion qui a eu lieu à la soixante-troisième session du Conseil <sup>94</sup>;

#### II

1. *Décide* que les résumés analytiques des rapports des institutions spécialisées demandés dans la résolution 1458 (XLVII) du Conseil, du 8 août 1969, et dans les résolutions connexes ne lui seront plus présentés;

<sup>90</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 38 (A/32/38).

<sup>91</sup> Voir le rapport des Présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur les réunions communes des deux comités (E/6009 et Corr.1).

<sup>92</sup> Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, annexe.

<sup>93</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 38 (A/32/38), chap. I.

<sup>94</sup> Voir E/AC.24/SR.621 à 625.

2. *Fait siennes* les recommandations des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination concernant l'étude en profondeur de certains domaines sur la base d'une approche secteur par secteur en ce qui concerne la coordination;

3. *Invite* le Comité administratif de coordination à soumettre chaque année au Comité du programme et de la coordination des éléments pertinents et des renseignements adéquats pour déterminer les secteurs du programme à examiner en profondeur à l'échelle du système des Nations Unies;

4. *Invite* les institutions spécialisées à coopérer activement, par l'intermédiaire du mécanisme du Comité administratif de coordination, à la préparation et à la présentation en temps voulu des rapports sur les travaux effectués à l'échelle du système des Nations Unies dans des secteurs de programme déterminés, pour examen par le Comité du programme et de la coordination:

#### III

1. *Prie* le Comité administratif de coordination de préciser les obstacles qui s'opposent à une harmonisation plus poussée des budgets-programmes et des plans à moyen terme, de formuler des propositions en vue de surmonter ces obstacles et de présenter ces propositions au Conseil à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité de programme et de la coordination, afin de bénéficier au maximum de cette harmonisation;

2. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de président du Comité administratif de coordination, de fournir au Comité du programme et de la coordination, à sa dix-huitième session, un recueil des introductions aux budgets-programmes les plus récents des institutions et organisations du système des Nations Unies;

3. *Prie* le Comité du programme et de la coordination d'étudier l'utilité potentielle de ce recueil, ainsi que celle du rapport annuel du Comité administratif de coordination sur les dépenses au titre des programmes, en vue d'élaborer à l'intention des Etats Membres des instruments permettant de promouvoir dans tout le système des Nations Unies l'harmonisation des budgets-programmes et des plans à moyen terme et de donner un aperçu concis et utile des programmes et des objectifs politiques du système des Nations Unies;

4. *Prie* le Comité administratif de coordination de faire connaître ses vues concernant ledit recueil, aux fins énoncées au paragraphe 3 de la présente section, ainsi que la façon d'en améliorer l'utilité pour les Etats Membres.

2084<sup>e</sup> séance plénière  
3 août 1977